

DECISION N° 38-2023
Portant mise en conformité du niveau V3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20230301-DAJ-DEC-23-048-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Publication : 01/03/2023

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société TEAM RESEAUX pour l'exécution des travaux de mise en conformité du réseau" éclairage"

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider la proposition de la société TEAM RESEAUX pour la mise en conformité pour un montant de 6773,00 € HT.

A Bernay, le 9 février 2023

Marie-Lyne VAGNER